

Consultation publique Projet immobilier Carré des Arts

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Date : 5 mai 2015

Heure : 13 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

Pour l'arrondissement de Ville-Marie :

M. Étienne Longtin, conseiller en aménagement

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M^{me} Hélène Laperrière, présidente de la commission

M. Jean Caouette, commissaire

M^{me} Élise Naud, analyste et secrétaire de commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de la commission, madame Hélène Laperrière, souhaite la bienvenue au représentant de l'arrondissement et l'invite à se présenter. Un ordre du jour est distribué. La présidente de la commission présente son équipe : M. Jean Caouette, commissaire et M^{me} Élise Naud, analyste et secrétaire de commission.

2. Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission présente brièvement l'OCPM et le fonctionnement de l'organisme. La présidente explique que le mandat de la commission porte essentiellement sur les modifications au Plan d'urbanisme concernant le rehaussement du plafond de hauteur de 16 mètres à 25 mètres. Toutefois, la commission examinera également le projet immobilier Carré des Arts afin de bien saisir le contexte dans lequel s'inscrivent les modifications demandées. De plus, elle explique que les distinctions entre le processus du PPCMOI en arrondissement pour le projet immobilier et la consultation publique confiée à l'OCPM sur les modifications au Plan d'urbanisme ne sont pas faciles à faire pour les citoyens. Pour cette raison, la commission accueillera les questions et commentaires portant sur l'une et l'autre question.

3. Cheminement du projet

Le représentant de l'arrondissement a expliqué que le projet Carré des Arts a fait l'objet de plusieurs modifications au fil du temps. Par exemple, dans une première version, il était proposé que l'ancienne église soit démolie. Plus récemment et à la suite des avis du CCU et du Comité Jacques-Viger, le promoteur a à nouveau révisé son projet. Ainsi, les cours anglaises prévues du côté de la rue Amherst ont pratiquement disparu; le nombre d'unités de logement est passé de 33 à 46; le local commercial prévu dans la version de décembre 2014 à l'angle des rues Amherst et Square-Amherst a été transformé en logement.

Le plafond de hauteur autorisée au Plan d'urbanisme ayant été rehaussé à 25 mètres pour l'îlot du marché Saint-Jacques situé tout juste au sud dans le cadre d'un processus similaire, la présidente de la commission a également demandé quelques informations de suivi sur ce dossier afin de bien saisir le contexte environnant.

4. Démarche de la consultation publique

Les étapes de la consultation publique

Visite du site

Une visite du site a été effectuée le mardi 5 mai 2015, afin de mieux cerner les enjeux relatifs aux modifications du Plan d'urbanisme sous étude.

La séance publique d'information

Une séance publique d'information se tiendra le 21 mai en soirée au centre Saint-Pierre dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et impartial.

La soirée d'information débutera avec une présentation du contexte du projet d'une vingtaine de minutes par l'arrondissement de Ville-Marie, suivie d'une présentation par le promoteur.

La séance d'audition des mémoires

Une séance d'audition des mémoires se tiendra le 17 juin 2015 à 19 h au centre Saint-Pierre pour les personnes et organismes qui souhaitent présenter verbalement leur opinion. Une ou des séances supplémentaires pourraient être tenues si le nombre d'inscriptions le justifiait.

5. La préparation de l'audience publique

La présidente de la commission a invité le représentant de l'arrondissement à être accompagné des collègues qu'il jugera utiles et à se préparer à des questions pouvant porter sur divers thèmes, tels que l'intégration au projet immobilier de l'ancienne église, l'impact du rehaussement du plafond de hauteur pour les autres propriétés de l'îlot concerné et l'intégration du projet immobilier dans son environnement, notamment en interface avec le marché Saint-Jacques.

6. Le dossier de documentation

Tous les documents remis à la commission seront rendus publics et disponibles sur le site Web de l'OCPM. La commission a demandé au représentant de l'arrondissement de déposer un plan cadastral de l'îlot concerné par la modification de hauteur comprenant les limites de propriétés ainsi que la hauteur des bâtiments existants.